

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SPELUNCA-LIAMONE

Nombre de conseillers

- en exercice	51
- présents	29
- pouvoirs	7
- abstentions	0
- votants	36
- pour	36
- contre	0

OBJET : Avis sur enquête publique

L'an deux mil dix-huit, le vingt et un septembre.

Le conseil communautaire de la communauté de communes Spelunca-Liamone étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur COLONNA François,

Etaient présents :

Ambiegna : POLI Jean-Toussaint,

Arbori : CANAVELLI Jean-André,

Arro : ANGELINI Christian,

Azzana : LECA Thierry,

Balogna : GRISONI Dominique,

Calcatoggio : CHIAPPINI Charles, DONZELLA Daniel,

Cannelle : MATTEI Marie-Dominique,

Cargese : GARIDACCI François, PERONI-FRIMIGACCI Emmanuelle,

Casaglione : ALFONSI Ours-Pierre,

Coggia : RUBINI Mathieu, ALIAGA Jean-François, SPADA Sébastien,

Cristinacce : VERSINI Antoine,

Evisa : GIANNI Jean-Jacques,

Letia : CHIAPPINI Angèle,

Orto : RUTILY Nicolas,

Osani : ALFONSI François,

Ota : DE PIANELLI Pierre-Paul, GAUDENS Xavier,

Partinello : CARDI Christian,

Piana : CASTELLANI Pascaline,

Poggiolo : PINELLI Angèle,

Sari d'Orcino : PINELLI Michel,

Serriera : LECA Barthélémy

Soccia : SABIANI Jean-Baptiste,

Vico : COLONNA François, CIANELLI Louis, ZANNIER Mario,

Avaient donné pouvoir :

Guagno : COLONNA Paul à PINELLI Michel

Marignana : MASSONI Antoine-Martin à VERSINI Antoine

Piana : ALFONSI Nicolas à CASTELLANI Pascaline

Renno : MATTEI FAZI Joselyne à COLONNA François

Salice : GIORDANI François à CHIAPPINI Angèle

Sant'Andrea D'Orcino : LECA Réjane à ANGELLINI Christian

Vico : KALPAKIS Pierre à ZANNIER Mario

Pour l'autorité **Étaient absents :**

Arbori : GIAFFERRI Jean-Pierre

Cannelle : PARAVISINI François

Cargèse : FRIMIGACCI Lucie, ALESSANDRI Jérôme, POGGI Dominique, ALESSANDRI Stéphanie, BLENEAU Marie-Rose

Casaglione : MORATI Lucien

Coggia : SAUL Emmanuelle

Lopigna : NEBBIA Alain

Murzo : VELLUTINI Dorothee

Ota : MARANELLI Toussaint

Pastricciola : LECA Stéphane

Rezza : POMPONI François

Rosazia : MARCHI André

Vico : FONDEVILLE Jean-Pierre

Le conseil a choisi pour secrétaire Madame CHIAPPINI Angèle.

Vu le Code Générale des Collectivités Territoriales.

Vu l'arrêté n°2A-2018-07-30-001 de la Préfète de Corse-du-Sud en date du 30 juillet 2018 portant ouverture d'une enquête publique.

Le président dépose sur la table du Conseil l'arrêté susvisé portant sur l'ouverture d'une enquête publique relative à :

- la demande d'autorisation d'exploiter une carrière de granit en roches massives

- la demande d'autorisation d'exploiter deux installations de broyage, concassage, criblage...de produits minéraux ou de déchets non dangereux inertes,

Sur le territoire de la commune d'Ambiegna, lieudit « Cuinsque » présentée par la SASU Carrières ALFONSI.

Le président expose à l'assemblée délibérante l'obligation d'émettre un avis sur ce projet.

Il propose de donner un avis favorable à ce projet.

L'assemblée délibérante :

Après avoir ouï l'exposé de Monsieur le président :

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité de donner un avis favorable au projet précité.

Autorise son président à signer au nom de la communauté de communes toutes pièces relatives à la réalisation de cette affaire.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Certifiée exécutoire par Monsieur COLONNA François, président, compte tenu de sa transmission en préfecture le 1^{er} octobre 2018.

Nota : Le président certifie que la convocation légale du conseil communautaire avait été faite le 17 septembre 2018.

Le président